

Image not found or type unknown



Contrat de travail dans un restaurant public

Par **Michel**, le **03/11/2009** à **19:32**

Bonjour,
Je vais reprendre une gérance publique, des personnels sont en place depuis plusieurs années, dois-je leurs faire un nouveau contrat de travail s'ils ne sont pas licenciés par le précédent gérant.
Merci de votre aide.